

## INTRODUCTION

### DÉSARMEMENT, MAÎTRISE DES ARMEMENTS, NON-PROLIFÉRATION

PAR

BERNARD SITT (\*)

Les crises de prolifération se succèdent et ne se ressemblent pas; et certaines perdurent. Dans le même temps, certains volets de la maîtrise des armements nucléaires et conventionnels poursuivent leurs avancées et les initiatives *ad hoc* de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive continuent de se développer mais, par ailleurs, les grandes négociations multilatérales restent en attente de nouvelles voies: telle apparaît l'année 2007, qui semble ainsi s'inscrire dans la continuité des précédentes. L'année a ainsi été marquée à la fois par la persistance des mêmes tendances lourdes et par quelques faits qui méritent d'être relevés.

Le premier est l'aboutissement des pourparlers à six, le 13 février 2007, à un accord qui paraît consacrer l'engagement de la Corée du Nord à un désarmement nucléaire programmé, en échange de concessions considérables de ses interlocuteurs: livraison étalée d'un million de tonnes de fuel lourd, coopérations et assistance technique, déblocage des comptes des dirigeants de Pyongyang à la banque Delta Asia à Macao, normalisation des relations bilatérales avec les Etats-Unis d'une part, avec le Japon d'autre part, en même temps que se poursuit le dialogue privilégié Corée du Nord-Corée du Sud. Le processus prévu s'est déroulé sans anicroche majeure malgré quelques attermoissements, à ceci près que la Corée du Nord n'a pas fourni, à la date agréée du 31 décembre 2007, la liste de ses activités nucléaires militaires qui doit prélude à un désarmement total. Celui-là aura-t-il jamais lieu?

L'autre crise majeure du régime de non-prolifération, pour laquelle aucune solution diplomatique n'est en vue à ce jour, est celle des projets nucléaires de l'Iran. Cette crise témoigne des faiblesses du régime global de non-prolifération et du TNP en particulier, en même temps qu'elle jette une lumière crue sur la nécessité d'y remédier. A cet égard, le rapport NIE du renseignement américain publié en décembre, sur lequel il a beaucoup été écrit et dit, a au moins le mérite d'établir que Téhéran a menti sur ses activités nucléaires militaires, qui ont effectivement existé jusqu'à l'automne

(\*) Directeur du Centre d'études de sécurité internationale et de maîtrise des armements (CESIM, France).

2003; et cela témoigne d'une volonté politique, vraisemblablement toujours présente, d'accéder à l'arme nucléaire. La solution est aux mains des P5 et de l'Allemagne, appuyés par le Conseil de sécurité et l'Union européenne. Elle dépend aussi et largement des positions russe et chinoise, dont la solidarité avec les craintes occidentales n'est pas la préoccupation principale.

La seconde crise non résolue est celle que provoque le projet de défense antimissiles (MD) américaine en Europe. Après que la Pologne et la République tchèque ont exprimé leur accord de principe pour l'installation sur leur territoire, respectivement, d'une base de lancement de dix missiles et d'un système radar, le ton est monté sensiblement dans le débat entre la Russie et les Etats-Unis. A l'obstination de Washington à déployer cette MD, s'oppose l'obstination de Moscou à l'afficher comme une menace directe, même si la crédibilité de sa dissuasion n'est pas en cause, et à s'y opposer par tous les moyens, quitte à mettre en péril, au passage, la stabilité en Europe. Témoin, l'annonce, par Moscou, de la «*suspension*» de l'application du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) adapté, la reprise des vols de bombardiers stratégiques russes pour des raisons de «*sécurité*» et les menaces à peine voilées sur l'avenir du Traité de 1987 sur les forces nucléaires intermédiaires en Europe (FNI). L'arrivée en 2009 de nouveaux Présidents à Washington et à Moscou changera-t-elle le cours de la confrontation? La réponse pourrait être oui s'agissant du côté américain.

En outre, un événement multilatéral, peut-être fort peu remarqué mais qu'on ne peut pas ignorer, est la tenue en septembre, à Vienne, de la 5<sup>e</sup> conférence dite «*article XIV*», destinée à hâter le processus de ratification et d'entrée en vigueur de cet instrument historique du désarmement et de la non-prolifération nucléaires qu'est le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), lequel est en panne depuis le refus persistant du Sénat américain de le ratifier en 1999. En dépit de ce blocage, qui est peut-être avant tout politique, le Traité poursuit sa longue marche avec constance. Depuis la précédente conférence «*article XIV*» de 2005, quinze nouveaux Etats ont ratifié le Traité et un autre l'a signé, portant les chiffres respectifs à cent-quarante et cent-soixante dix-sept Etats. Cela fait du TICE l'un des traités les plus universels de l'histoire, juste derrière le TNP. Les neuf autres Etats dont la signature et la ratification conditionnent l'entrée en vigueur du Traité ne manqueront pas de suivre avec attention les positions de la nouvelle administration à Washington en 2009.

Les deux articles présentés cette année dans la rubrique «*Désarmement, maîtrise des armements, non-prolifération*» traitent de deux sujets désormais traditionnels du désarmement nucléaire et conventionnel, que sont les traités de zones exemptes d'armes nucléaires et l'interdiction des mines antipersonnel.

Le premier, de Jean-François Guilhaudis, propose une analyse extrêmement fouillée et une mise en perspective du Traité de Semipalatinsk, signé en septembre 2006, qui crée une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) regroupant les cinq Etats d'Asie centrale. Ce Traité a une portée stratégique indéniable, en ce qu'il marque, selon l'auteur, «*un très net coup d'arrêt à l'avancée occidentale en Asie centrale*», dans une région qui était partie intégrante du glacis soviétique et ménage maintenant ses alliances avec la Russie, d'autant que quatre pays sur les cinq signataires sont membres de la CEI. Le projet était apparu dès la fin de la Guerre froide. Objet de longues négociations – entre 1998 et 2005 –, il a rencontré entre 2005 et 2006 l'opposition des puissances nucléaires occidentales, dont aucune n'a signé le traditionnel protocole additionnel proposé aux Etats dotés. Il est intéressant de souligner avec l'auteur que cette ZEAN relance le concept et qu'elle est la première de l'hémisphère Nord, tandis que la problématique de l'accès à l'arme nucléaire s'est propagée dans l'hémisphère Sud.

Le second article, d'Henri Zipper de Fabiani, saisit l'occasion du dixième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines anti-personnel, signée en décembre 1997, pour prendre de la hauteur et revenir sur la genèse et l'histoire du «Processus d'Ottawa», le rôle qu'a pu y jouer la société civile et la dimension fortement humanitaire de la problématique d'armes qui tuent de manière indiscriminée civils et combattants, tout particulièrement après la fin des conflits. Très naturellement, l'auteur aborde le débat éthique de l'équilibre entre droit humanitaire et besoins légitimes de sécurité des Etats. S'interrogeant sur les limites de l'«esprit d'Ottawa», il étend sa réflexion à la question de l'interdiction des armes à sous-munitions, sur lesquelles un débat complexe a été lancé.